



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 13 décembre 2021 à 19 h 30, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Claude Duplain.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024

1.2 Publication du document explicatif portant sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7 Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9 Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

21-12-444 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024**

Attendu l'obligation d'adopter le programme triennal d'immobilisations au plus tard le 31 décembre de chaque année;

Attendu qu'un projet du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que déposé.

QUE sa présentation officielle soit faite en même temps que l'adoption du budget 2022, soit à la séance du 17 janvier prochain.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

21-12-445 **PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024**

Attendu qu'un document explicatif portant sur le programme triennal d'immobilisations précédemment adopté sera distribué gratuitement en janvier prochain à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil souhaite également que ce document explicatif soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète que le document explicatif portant sur le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024 soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, en plus d'être distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

- ✓ *Le maire invite les gens présents à formuler leurs questions au sujet du programme triennal d'immobilisations précédemment adopté. Toutefois, personne ne se présente.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 36.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Claude Duplain
Maire